



PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE

Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales

Accords de GUYANE – Relevés de décisions

Compte-rendu de la réunion de suivi de la thématique “Sécurité - Justice”

Vendredi 9 février 2018 – 17h00 à 19h15

Préfecture de la Guyane – Salle Félix Eboué

Étaient présents :

- Patrice FAURE, Préfet de région Guyane
- Marie-Laure PIAZZA, Première Présidente près la Cour d'Appel de CAYENNE
- Jean-Frédéric LAMOUROUX, Procureur Général près la Cour d'Appel de CAYENNE
- Philippe LOOS, Secrétaire Général pour les affaires régionales (Préfecture)
- Olivier GINEZ, Directeur de cabinet du Préfet de la Guyane
- Patrick VALENTINI, Général de brigade, Commandant la Gendarmerie de Guyane
- Thierry GUIGUET-DORON, Directeur départemental de la Sécurité Publique de Guyane
- Lionel VANÇON, Chef du SDRT
- Christophe COELHO, Directeur adjoint de cabinet du Préfet
- Myriam AFLALO, Chef du bureau de la coopération (Préfecture)
- Jérémy STANISLAS, Avocat au Barreau de la Guyane
- Corosine ISMAËL, Vice-Président des 500 Frères
- Yvane GOUA, Secrétaire association « Trop Violans »
- Olivier GOUDET, Président association « Trop Violans »
- Florence ADJODHA, Chargée de communication et coordination des Iguanes de l'Ouest
- Manuel JEAN-BAPTISTE, Président des Iguanes de l'Ouest, Collectif « Pou Lagwiyan dékolé »
- Lucie LOUZE-DONZENAC, Avocate, ancien Bâtonnier, membre du Comité de suivi

En préambule, il est rappelé le cadre de cette réunion, dont l'objectif est d'examiner conjointement l'état d'avancement des mesures contenues dans le Plan d'urgence pour la Guyane (PUG) en matière de sécurité, ainsi que dans l'accord thématique “Sécurité - Justice” signé par la ministre des outre-mers, afin d'en suivre l'application et les évolutions.

1/ PUG – Création d'un état-major de sécurité, sous l'autorité du Préfet

Mesure réalisée et intégrée dans l'organigramme de la préfecture. M. Christophe COELHO au sein du cabinet du Préfet présente cette nouvelle direction appelée « direction des sécurités ». L'adaptation de l'ensemble des mesures relatives à la sécurité et leur transposition sur l'ensemble du territoire sont parmi les missions prioritaires de cette direction, placée auprès du Sous-préfet, directeur de cabinet du Préfet, Olivier GINEZ.

L'objectif de cette organisation est d'agir de la manière la plus opérationnelle possible, en traitant les informations portées à sa connaissance et en les traduisant de manière concrète sur le terrain avec les forces de sécurité intérieure (exemple des zones d'habitat illégal, en particulier concernant le cas de SAINT GEORGES DE L'OYAPOCK pour lequel le collectif réitère sa demande de réunion avec le maire et le directeur de cabinet du Préfet).

A la demande du collectif des Iguanes de l'Ouest, le Préfet précise qu'un nouveau sous-préfet de SAINT LAURENT DU MARONI sera installé dans le courant du mois de mars et que de nouveaux dispositifs de contrôle et de sécurité seront déployés sur le Maroni.

2/ PUG - Installation d'un escadron de gendarmerie mobile basé en Guyane :

Mesure effective, l'escadron en place a permis de faire baisser très notablement les statistiques de la délinquance sur l'île de Cayenne. Son installation a porté à 7 le nombre d'escadrons présents de manière permanente en Guyane.

3/ PUG -Renfort de 50 gendarmes et policiers en 2017, puis 90 gendarmes supplémentaires entre 2018 et 2020. Augmentation de 50 % du nombre de réservistes (200 à 300) :

Les renforts prévus en 2017 ont bien été installés. 90 gendarmes supplémentaires (hors remplacements dans le cadre du PAM) seront affectés en Guyane à compter du 1^{er} août 2018 avec des efforts particuliers de déploiements à SAINT LAURENT DU MARONI et SAINT GEORGES DE L'OYAPOCK.

La question de leur logement, notamment dans l'ouest et l'est guyanais, est en cours de résolution par des prises à bail progressives. Des projets seront élaborés pour construire des cités administratives notamment à SAINT LAURENT DU MARONI.

4/ PUG - Entrée de la ZSP de SAINT LAURENT DU MARONI dans sa phase opérationnelle :

Mesure effective, les instances de gouvernance ont été installées et les outils sont opérationnels, avec un escadron de gendarmerie dédié à la zone de sécurité prioritaire.

Le collectif des Iguanes de l'ouest demande à veiller à ce que les gendarmes ne soient pas principalement dirigés vers des missions de sécurité routière. La gendarmerie et le préfet précisent que la sécurité routière reste malgré tout un sujet d'inquiétude en Guyane et que les grandes vitesses (160 – 180 Km/h) relevées au cours des dernières opérations dans l'ouest guyanais notamment ne peuvent pas être tolérées.

Des échanges ont lieu sur le fonctionnement du PCR d'IRACOUBO et la coopération interservices en matière de recherche de délinquants.

5/ PUG - Installation d'un échographe à l'aéroport Félix-Eboué :

L'échographe est installé et fonctionnel, cependant des questions de locaux pérennes et adaptés au sein de l'aéroport (compétence CCIG) subsistent pour que l'utilisation de cet équipement soit optimal.

Les saisies de drogues ont été augmentées de plus de 20 % en 2017 par rapport à l'année précédente (2016 : 443 kg). Le collectif suggère que des actions de communication soient menées sur place pour dissuader les mules de se présenter à l'embarquement (affiches, images diffusées sur les écrans...)

6/ PUG – Mise en place de barrages mobiles sur les RN1 et RN2 :

Mesure mise en œuvre depuis juin 2017, ils concernent principalement la gendarmerie mais également les contrôles d'autres services (douanes, PAF...). Le collectif demande à ce que des missions fluviales soient aussi menées par la PAF, le Préfet précise que ce sujet est effectivement à l'étude de même que tous les services de sécurité intérieure puissent être présents pour des opérations coordonnées sur les PCR et les barrages mobiles afin de diversifier les objectifs de contrôles.

Pour le collectif, la question des contrôles aux frontières est essentielle pour traiter la plupart des problématiques économiques et sociales de la Guyane et particulièrement de SAINT LAURENT DU MARONI, où les règlements en place permettent déjà d'effectuer les contrôles aux appontages et que des embarcations doivent être dédiées à cette mission.

7/ PUG - Mobilisation du réseau diplomatique en matière de coopération judiciaire, pénitentiaire et policière :

Ce sujet a fait l'objet d'avancées importantes sur le plan diplomatique avec les trois pays de la zone (ratification d'accords, mise en place de comités stratégiques bilatéraux en matière de coopération judiciaire notamment). La multiplication des échanges est garante d'une efficacité accrue de ces accords internationaux et du travail de fond qui est mené en la matière. Le Procureur Général fait un point sur la coopération judiciaire en matière de lutte contre les stupéfiants, et apporte des précisions sur le dossier du transfert des détenus étrangers pour effectuer leur peine d'emprisonnement dans leur pays d'origine. Madame la Première Présidente expose les enjeux de la mise en œuvre de travaux d'intérêt général en Guyane et la nécessaire implication de tous les acteurs, en particulier les collectivités territoriales.

8/ et 9/ PUG – Création d'un TGI et d'un centre pénitentiaire à SAINT LAURENT DU MARONI

La mission immobilière du Ministère de la Justice s'est déplacée en Guyane et ses conclusions présentées par l'APIJ. Le lieu d'implantation du TGI est en train d'être déterminé (les diverses hypothèses possibles seront connues en mars, pour un objectif de mise en œuvre concrète dès la fin de l'année avec la détermination des marchés), et le sujet du centre pénitentiaire est traité en parallèle puisque les deux projets sont validés.

L'objet du projet est de construire un « établissement pénitentiaire », qui devra être formaté de manière la plus opérationnelle possible en tenant compte des différentes populations qui auront vocation à y être incarcérées (maison d'arrêt et centre pénitentiaire) notamment du fait de la présence du TGI à SAINT LAURENT.

10/ Ateliers thématiques - Construction d'une cité judiciaire à CAYENNE :

L'APIJ est mandatée pour déterminer les contours de cette future cité et le lieu de son édification, en tenant compte des enjeux fonciers sur CAYENNE qui sont aujourd'hui prégnants pour plusieurs projets structurants de l'État et des collectivités locales. La caserne Loubère et l'ancienne maison d'arrêt ont été expertisées par l'APIJ et ne conviennent pas pour ce projet.

11/ Ateliers thématiques - Construction d'un hôtel de police à CAYENNE :

La préparation du marché public est en cours, les premières opérations de démolition pourraient être menées dès les prochaines semaines.

12/ Ateliers thématiques - Construction de 8 chambres carcérales au CHAR et au CHOG :

Validée en COPERMO fin 2017 (6 pour le CHAR, 2 pour le CHOG), le financement de ces chambres très attendues par les services de police et de gendarmerie est désormais acté.

13/ Ateliers thématiques - Coopération policière transfrontalière :

Les réunions mensuelles de police transfrontalières sont effectives tant côté surinamais que côté brésilien, et les actions de coopération de proximité se multiplient (échanges d'informations, patrouilles mixtes,...)

Sur la question du balisage du chenal d'accès sur le Maroni, une nouvelle réunion sera organisée par le nouveau sous-préfet de SAINT LAURENT DU MARONI, à laquelle le collectif des Iguanes de

l'Ouest sera convié.

14/ Ateliers thématiques - Amélioration de la sécurité publique à MARIPASOULA :

Les deux gendarmes annoncés ont bien été affectés, et de nouveaux renforts sont arrivés depuis.

15/ Ateliers thématiques - Concours locaux de gardiens de la paix et de surveillants pénitentiaires :

La demande est relayée par la police (concours délocalisés), et les syndicats de police (VAP gradés > officiers qui resteraient en Guyane). Attentes de précisions de la part du ministère de l'intérieur, à combiner avec les règles de mutations statutaires. Pour l'heure les concours locaux de gardiens de la paix ne sont pas prévus mais les adjoints de sécurité locaux sont encouragés à passer les concours et accompagnés dans ces démarches. De même des mesures existent pour favoriser le retour des ultramarins dans leurs départements d'origine.

Pas de concours délocalisé en Guyane en 2018 car le plan annuel de mutation (retour de gardiens d'origine guyanaise au CP de REMIRE MONTJOLY) a déjà comblé tous les postes vacants cette année. La construction de l'établissement pénitentiaire de SAINT LAURENT ouvrira des perspectives très différentes. En outre en 2019, des postes d'éducateurs PJJ seront ouverts au recrutement local.

Le collectif conclut que l'ensemble de ces mesures sont issues des accords de Guyane et de la volonté de la population guyanaise, et qu'il est important de rappeler cela dans les actions de communication.